

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016
-----o-----

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Ayant donné procuration : 6
- Votants : 28

Date de convocation : 20 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : M. Jean TRAMONT

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie-Paule GARCIA, M. Philippe BEYRIES, Mme Cécile LAURENT, M. Thierry SACRÉ, Mme Marie-Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Atika OUADDANE, Mme Marie SONNINO, M. Jean TRAMONT, M. Roël VAN ZUMMEREN, M. Didier CHATILLON, Mme Rose-Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIN, Mme Corinne BARREILLE, Mme Lydia NOUAILLES, Mme Marie-Andrée DUCASSE, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Hélène DELPECH, Mme Geneviève SABATHIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Frédérique TURRO, Mme Vanessa MARTIAL, M. Serge COTRET, M. Patrick GOUZENES, M. Didier HURABIELLE, M. Jean-François ROUSSE, M. Eric LANXADE.

ONT DONNE PROCURATION : Mme Frédérique TURRO à M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Vanessa MARTIAL à Mme Marie – Paule GARCIA, M. Serge COTRET à M. Thierry SACRÉ, M. Didier HURABIELLE à Mme Marie – Andrée DUCASSE, M. Jean-François ROUSSE à Mme Hélène DELPECH, M. Eric LANXADE à Mme Françoise MARTINEZ

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2015.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales – article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000 HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

ELECTION DU REPRÉSENTANT POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE ÉLÉMENTAIRE PIERRE MENDES FRANCE

Le conseil municipal acte la nomination des membres suivants :

- Madame Marie-Andrée DUCASSE en qualité de représentante de la Commune au sein du conseil d'école de l'école Pierre Mendès France

INVESTISSEMENTS PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement des factures d'investissement envisagées depuis le 1^{er} janvier 2016 et à recevoir d'ici le vote du budget primitif de l'exercice 2016, dont le détail ci-après :

Article	Montant
2031	11 000,00
21318	45 000,00
2135	177 800,00
2151	30 000,00
2188	10 000,00
Total	273 800,00

AUTORISE le Maire à mandater ces factures dans la limite des montants du tableau ci-dessus, soit 273 800 €.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la contribution annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat pour l'exercice 2016 à 640 €/élève.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 2016 à l'article 6558.

DEMANDES DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'EMBELLISSEMENT DE FAÇADES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 32 rue Jules Ferry, une participation aux frais de façades pour un montant de 1000€ ;

DECIDE d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 1 place Grossoles, une participation aux frais de façades pour un montant de 1200€ ;

DECIDE d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 12-14 rue Buzon, une participation aux frais de façades pour un montant de 1000€ ;

DECIDE d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 4 rue Bonnemaïson, une participation aux frais de façades pour un montant de 800€ ;

DECIDE d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 9bis boulevard Saint Jean, une participation aux frais de façades pour un montant de 1000€ ;

INSCRIT les crédits au budget primitif 2016 de la commune à l'article 6574

SUBVENTION AFFECTÉE AU COMITÉ GERSOIS DE LA MÉMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 200 € au comité gersoï de la mémoire des anciens combattants

INSCRIT les crédits au budget primitif 2016 de la commune à l'article 6574

DETR 2016 : CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité, par 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. HURABIELLE, Mme MARTINEZ, M. LANXADE)

DECIDE de la création d'un terrain de foot synthétique

APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT			
	TRAVAUX	MONTANT	FIPD	DETR 2016	Fonds de concours	COMMUNE
2016	Plateau de sport	144 600,00	10%	35%	1%	54%
	Chemin d'accès	15 000,00				
	Mobilier	18 200,00				
Total		177 800,00	17 780,00 €	62 230,00 €	1 778,00 €	96 012,00 €

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible des partenaires susmentionnés
SOLLICITE les aides financières aussi substantielles que possible auprès tout autre organisme intéressé par l'opération.

DETR 2016 : RESTAURATION DES TOITURES EXISTANTES DE LA CHAPELLE SAINTE GERMAINE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la restauration des toitures existantes de la Chapelle Sainte Germaine

APPROUVE le plan de financement ci-après :

DEPENSES		FINANCEMENT			
TRAVAUX	MONTANT	DRAC	DETR 2016	Conseil Régional	COMMUNE
charpente, couverture, zinguerie	62 648,06	30%	30%	20%	20%
maçonnerie	6 900,50				
Maitrise d'œuvres, honoraires, divers	13 461,60				
Total	83 010,16	24 903,05 €	24 903,05 €	16 602,03 €	16 602,03 €

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible des partenaires susmentionnés
SOLLICITE les aides financières aussi substantielles que possible auprès tout autre organisme intéressé par l'opération.

TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

SOLLICITE une aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne, ainsi qu'à tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière, pour la réalisation du projet de renforcement de conduites structurantes fuyardes (refoulement entre la station de traitement de Portéthény et le château d'eau de Mahourat et distribution de Mahourat vers le secteur dit de « Pont Vert ») et la mise en place d'une sectorisation complémentaire

AUTORISE Monsieur le Maire à la préparation, passation, signature et exécution du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux à la suite de procédures de mise en concurrence sous la forme de l'appel d'offres ouvert

TARIFS DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

FIXE les tarifs de la fourrière automobile 2016 comme suit :

forfait enlèvement et garde du véhicule	180,00	€ TTC
expertise du véhicule	26,40	€ TTC
déplacement du véhicule	65,00	€ TTC

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DESIGNE la société ALLIANCE AUTO DEPANNAGE – ZAC de Brimont – 47550 BOE pour une durée de 3 ans comme délégataire du service public de la fourrière automobile ;
APPROUVE le contenu du contrat à intervenir entre la Commune et le délégataire
AUTORISE M. le Maire à le signer.

CESSION DU LOT N°13 DE LA 7ÈME TRANCHE DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la cession du lot n°13 de la 7^{ème} tranche du lotissement Beaulieu à Monsieur et Madame EL OUAIDI Rachid et Nagia, moyennant la somme de 25 700 euros HT,
DONNE POUVOIR au Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.

CRÉATION D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la création de :

MODIFIE le tableau des emplois en conséquence
INSCRIT les crédits correspondants au budget de la commune

CRÉATION D'EMPLOI AIDÉS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la création de 3 emplois dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » à temps complet et rémunérés sur la base horaire du SMIC

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, ainsi que tout renouvellement éventuel dans les conditions réglementaires et sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur

Le Maire,



Gérard DUBRAC